

# LE BON USAGE DU MULTIMEDIA

## REGLEMENT GENERAL

L'espace multimédia jeunesse a pour vocation de contribuer à l'enrichissement culturel, à l'éducation et aux loisirs des enfants.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur général de l'établissement.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les mineurs et l'utilisation qu'ils ont de l'espace multimédia restent sous la responsabilité exclusive de leur responsable légal.

L'accès aux postes multimedia de l'espace jeunesse est réservé aux abonnés de la Médiathèque. Le numéro de carte et le mot de passe (composé des 2 derniers chiffres de la carte suivi des 2 derniers chiffres de l'année de naissance) sont demandés.

La même procédure est nécessaire pour l'accès au portail (via l'icône Abonné en haut à droite).

## NOUS VOUS PROPOSONS

Via le portail de la Médiathèque <http://mediatheque.sevres.fr>, les enfants ont accès au catalogue ainsi qu'à deux plateformes de jeux : **PlanetNemo** et **Kidilangues**, et à un site de soutien scolaire : **Tout apprendre**

Des logiciels ludiques et éducatifs sont également installés sur tous les postes : Gcompris, Tux paint...

Nous mettons des casques à disposition.

## VOUS VOUS ENGAGEZ

Afin de garantir la quiétude au sein de l'espace jeunesse dans le respect de tous :

- L'usage du casque est obligatoire dès l'utilisation du son.
- La durée d'utilisation d'un poste est limitée à 1 heure par jour
- Un poste ne peut pas être consulté par plus de 2 enfants en même temps

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace multimédia de manière temporaire ou définitive à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

LA QUALITE DES SERVICES PROPOSES PAR LA MEDIATHEQUE DEPEND DE NOUS.  
ELLE DEPEND AUSSI DE VOUS !